



## **Déclaration liminaire CAPD du 4 novembre 2014,**

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

*En préambule, permettez-nous d'avoir une pensée pour notre collègue de l'école Françoise Dolto (Nîmes) qui a mis fin à ses jours le 14 octobre dernier.*

...

Avant d'aborder la formation continue des enseignants, le SE-Unsa du Gard tient à revenir sur un certain nombre de points qui ont marqué cette première période.

Concernant les intempéries et sans revenir sur la chronologie des événements, nous réitérons ici avec force notre demande de réunir sur cette question, une table ronde associant l'administration, des directeurs d'écoles et les représentants des personnels. Il y a urgence à prendre en compte l'expérience vécue par les personnels lors de ces deux difficiles épisodes pour améliorer les procédures départementales. Il existe un fossé entre le niveau de responsabilité qui est exigé des enseignants et le faible niveau d'information qui leur a été réservé. Ce sont eux pourtant, qui sont confrontés aux réalités. Eux qui ont une connaissance fine des conséquences sur le terrain de telle ou telle consigne. Un terrain aux spécificités si différentes selon la zone, rurale ou urbaine, en RPI, limitrophe des autres départements, soumise ou non aux transports scolaires, etc.

On peut se féliciter que les dégâts ne furent que matériels mais une réflexion s'impose pour engager des actions correctives afin d'éviter le pire au prochain épisode.

Saluons le sang-froid et la capacité d'adaptation des équipes qui ont su se montrer une fois encore, à la hauteur de leur mission dans ces circonstances où ils doivent faire prévaloir quelquefois la sécurité de leurs élèves sur leurs intérêts personnels.

C'est dans la concertation que nous ferons progresser notre organisation gardoise et en matière d'intempéries comme dans bien d'autres domaines, le SE-Unsa fait du dialogue social l'élément indispensable à toute décision. A fortiori quand les enseignants en assurent ensuite la mise en œuvre.

Nous ajoutons que ce dialogue social doit être préalable. C'était d'ailleurs votre vœu monsieur le directeur académique. Et nous avons salué votre proposition de nous réunir régulièrement en groupes de travail pour aborder les problématiques par anticipation et non dans l'urgence, pour reprendre vos propres termes.

Chaque fois que le dialogue social est court-circuité, on peut en déplorer les conséquences : la décision unilatérale, du rectorat, de banaliser un mardi après-midi de classe pour organiser la consultation sur les programmes et le projet de socle commun, en est une illustration. Nous ne reviendrons pas sur l'image perçue par les parents de notre institution, d'autant que nous avons appelé de nos vœux cette consultation. Mais nous souhaitons reposer la question des niveaux de décisions, Rectorat ou DSDEN ; et donc dénoncer l'absence de dialogue social préalable. Une concertation, même rapide, aurait certainement permis d'éviter d'écorner encore notre image dans l'opinion publique. Alors s'il est trop tard pour cette question, il ne l'est pas pour d'autres.

Ce dialogue social, nous le redemandons avec force sur la question ô combien importante de l'harmonisation du mouvement intra-départemental qui soucie de nombreux enseignants. A ce jour, nous n'avons toujours pas de certitude d'être consultés. Notre organisation syndicale vous a pourtant fait part d'un travail de mise en parallèle des règles du mouvement dans nos cinq départements afin « d'harmoniser par le haut » pour autant que ce soit possible !

Le SE-Unsa s'inquiète, et il l'a fait savoir au ministère, de la grande difficulté de concertation avec le Rectorat de Montpellier. Ce qui est en train de se passer, ou plutôt de ne pas se passer, sur la nouvelle carte académique de l'Education Prioritaire, en est un autre exemple. Nous vous demandons, Monsieur le directeur académique, de vous en faire l'interprète auprès de Mme Le Recteur.

Pour revenir au niveau départemental, on ne saurait non plus se passer de l'avis des enseignants sur les nouveaux rythmes que toutes les écoles du Gard expérimentent désormais. C'est la raison pour laquelle nous vous redemandons que des bilans étapes se tiennent à partir du deuxième trimestre afin que la voix des conseils de maîtres soit entendue sur les effets positifs, les effets négatifs et les propositions d'adaptation nécessaires de cette réforme. Car cette version avortée que nous connaissons ne satisfait personne...

Nous l'avons demandé à la communauté de communes en pays de Sommières l'an dernier. C'est sur la base de cette concertation que des ajustements ont vu le jour à cette rentrée dans certaines communes dudit territoire. Il vous appartient de généraliser cette démarche à tout le département cette année, afin que la voix des enseignants soit entendue de même que celle des autres acteurs locaux.

Pour en venir enfin à l'objet de cette CAPD, le SE-Unsa souhaite replacer la question de la formation professionnelle au premier rang de nos priorités.

Car c'est bien là que la placent les enseignants. Au premier plan... Souvent loin devant les revendications salariales, pourtant tellement légitimes du fait du maintien du gel du point d'indice.

Et pourtant, notre enquête nationale « 800 000 enseignants, et moi... » qui a recueilli les réponses de 18 000 participants, révèle que la volonté d'être reconnu dans son métier est la préoccupation première des personnels.

Pour le SE-Unsa, cela passe par la valorisation de leur expérience et un plan de formation qui leur permette de continuer d'acquérir des compétences, de réfléchir sur leur carrière, d'échanger sur leurs pratiques, etc.

Pour ce qui est de se former au métier d'enseignant, le SE-Unsa constate que la formation initiale est encore loin de satisfaire tant les stagiaires que les formateurs ; mais au-delà, force est de constater que l'offre de formation n'a pas les moyens de répondre aux attentes des enseignants.

Dès lors, nos déclarations liminaires se suivent et se ressemblent et tout comme l'an dernier, nous déplorons dans les documents préparatoires, le nombre important de refus pour certains stages comme la « formation aux premiers secours » ; qui touche pourtant à la sécurité des enfants et des équipes (10 retenus pour 60 candidatures) ou à la « maîtrise de la langue » ; pourtant présentée comme une priorité par le ministère (10 retenus pour trois fois plus de candidatures).

Enfin, tout comme l'an dernier, nous regrettons fortement qu'aucune formation ou même information ne soit proposée aux enseignants sur une question qui monopolise pourtant depuis deux ans au moins, les discussions dans les salles des maîtres... « Les rythmes de vie de l'enfant ». Les seules conférences sur ce sujet dans le Gard auront été proposées par un député à Brouzet-les-Alès, par une fédération de parents d'élèves à Alès et par un syndicat d'enseignants sur Nîmes et Sommières... Le SE-Unsa.

Alors puisque les enseignants ne parlent pas suffisamment de leur pouvoir d'achat, le SE-Unsa n'hésitera pas à le faire pour eux : Que penser d'un employeur qui demande à ses salariés de financer eux-mêmes les frais de transport pour se rendre sur les lieux de formation ?

Par les temps qui courent et vu le prix des carburants, comment peut-on encore concevoir que les ordres de mission n'ouvrent pas systématiquement droit à défraiement ? Pour certains enseignants, c'est un véritable budget qu'il faut prévoir pour se rendre aux seules animations pédagogiques de circonscription !

Alors faut-il renoncer à s'y rendre, faute d'ordre de mission et rester dans son école, quand c'est le seul moyen qui vous est offert en termes de formation ? Les enseignants ont-ils des salaires tels qu'on leur demande de mettre la main à la poche pour se former et s'informer ?

Les revalorisations indemnitaires que nous avons négociées pour la direction d'école, pour l'ISAE, l'accès à la hors-classe, sont autant de pas faits vers l'avant, mais ils ne sauraient suffire à compenser leur perte de pouvoir d'achat. Aussi, nous avons écrit à notre ministre le 10 septembre dernier pour l'interpeler sur les chiffres de l'OCDE qui révèlent qu'en 2014 un enseignant français est nettement sous-payé par rapport à la moyenne de la zone (environ 5000 euros de moins par an que la moyenne de l'OCDE).

Pour finir, nous voulons réaffirmer ici que valoriser les compétences des enseignants suppose qu'on reconsidère une bonne fois pour toutes, la question de l'évaluation professionnelle au sein de notre hiérarchie. L'inspection n'est pas toujours perçue comme l'accompagnement professionnel qu'elle devrait être. Compte tenu de l'effort particulier qui est demandé actuellement aux enseignants pour réformer l'École, ces derniers expriment un besoin légitime de reconnaissance, de confiance et de bienveillance.

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, merci de votre écoute.

Les délégués du personnel du SE-UNSA